Mémoire présenté à la conférence régionale des élu(es)

Photo : Suzelle Beaulieu

Par Judes Côté

Enseignant au Cégep de Matane

Techniques d'aménagement du territoire et urbanisme

Dans le cadre de la consultation publique sur la proposition de territoires d'intérêts pour la création d'aires protégées dans la région administrative du Bas-Saint-Laurent.

Version finale

Déposée le 10 mai 2013

Pourquoi déposer ce mémoire :

Je désire présenter ce mémoire dans le but d'exercer ma responsabilité citoyenne et à titre de citoyen qui est impliqué dans différents comités en lien avec les milieux naturels. Je siège entre autres au conseil d'administration local de la réserve faunique de Matane, au comité de bassin versant du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent, au comité multiressources de la MRC de la Matanie et au comité de l'Association des milieux humides de Matane.

1. **De manière générale, vous considérez-vous en faveur de la création de nouvelles aires protégées au Québec et au Bas-Saint-Laurent?**

   Je salue le geste de la Conférence des élus du Bas-St-Laurent CRÉBSL et j'apprécie l'effort déployé afin de présenter ce projet qui couvre toute la région du Bas-St-Laurent.

   Oui, il était temps que cela se produise dans la région du Bas-Saint-Laurent, car il est urgent que notre région contribue à l'atteinte de l'objectif gouvernemental de 12 % de superficie d'aire protégée pour 2015.

2. **La proposition de territoires d'intérêt pour la création d'aires protégées permet-elle d'améliorer le bilan global de la conservation au Bas-Saint-Laurent?**

   Il m'apparaît que pour la totalité de la superficie proposée, l'amélioration du bilan global de la conservation au Bas-Saint-Laurent devrait être positive. Cependant dans l'approche retenue par le comité de la CRÉBSL il me semble que de rejeter d'ambler certains territoires sous prétexte que ce soient des secteurs à sensibilité forestière élevée m'apparaît très sélective et très protectionniste comme approche.

   a. **Les principaux éléments écologiques seront-ils bien représentés dans le nouveau réseau d'aires protégées ou des carences persisteront-elles?**

   Je crois que des carences persisteront, car la méthode scientifique retenue par la CRÉBSL, le filtre brut est une façon reconnue pour débuter des travaux menant à l'identification de zones potentielles, mais pas en ayant préalablement discriminé les secteurs à sensibilité forestière élevée, ce qui m'apparaît une façon questionnable de procéder.

De plus, il est important de référer au filtre fin lorsque des données scientifiques ont été documentées et d'en tenir compte.

Je ne suis pas devin, mais je peux vous affirmer que des carences persisteront. Dans le document «Identification de territoire d'intérêt pour la création d'aires protégées au Bas-Saint-Laurent» à la sous-section 3.7.1, page 55 et intitulé Analyse de carences, il est mentionné que pour l'ensemble physiographique A0403, il y a carence de vallées et de falaises. On y précise que pour le réseau actuel d'aires protégées, les vallées représentent 1.8 % et les falaises3.6%.

b. Que proposez-vous pour améliorer la représentativité et la performance du réseau d'aires protégées dans la région?

La CRÉBSL propose une superficie correspondant à 7.4 % du territoire du Bas-St-Laurent. Cela représente un effort intéressant, mais laissant une large place à l'ajout de territoire. Nous sommes encore très loin de l'objectif québécois. Afin d'améliorer la représentativité et la performance, il serait important de retenir les éléments de représentativité présents dans la région du Bas-Saint-Laurent même si ces éléments sont retrouvés aussi dans une région administrative limitrophe.

Il y a là une bonne opportunité de bonifier le projet rivière Cap-Chat (Chic-Chocs) préparée par la CRÉBSL en y incluant des éléments de représentativités, soit l'ajout de la protection de cinq vallées constituant des milieux humides, sensibles et exceptionnels. Ces vallées sont composées de falaises très escarpées qui se terminent sur des terrasses. Ces éléments de représentativité nécessitent une protection accrue.

Ces vallées sont celles du lac Beaulieu en direction de la rivière Cap-Chat, celle de la Marielou, celle de la rivière Matane localisée entre le lac Matane et les eaux mortes, celle de la rivière Duvivier et pour terminer celle du ruisseau des Pitounes. Dans trois de ces vallées, on y retrouve des peuplements forestiers d'origine et associable à des écosystèmes forestiers exceptionnels (Duvivier, des Pitounes et Beaulieu). Voir plan de localisation en annexe.

3. **Les territoires d'intérêt proposés vous semblent-ils pertinents pour la protection des éléments communs ou rares de la biodiversité?**

Oui, mais il ne faut pas perdre de vue que la méthode du filtre brute est un outil reconnu et intéressant, mais qui a des limites et qui nécessite des validations sur le terrain afin de prendre en compte différentes conjonctures d'éléments naturels (physiques, fauniques et biologiques) non détectables par cette méthode.

a. **Certains territoires vous paraissent-ils moins justifiés du point de vue écologique?**

Non, je crois que plus il y aura de territoires retenus, plus il y aura de chance du point de vue écologique d'être inclusif, mais sans en être totalement convaincu.

b. **D'autres territoires du Bas-Saint-Laurent mériteraient-ils une protection supplémentaire ou un statut d'aires protégées?**

Oui, la partie des Chic-Chocs situés à l'ouest du projet rivière Cap-Chat dans la réserve faunique de Matane, là où on retrouve une diversité d'écosystèmes qui n'ont pas été considéré.

Protection du caribou montagnard de la Gaspésie :

Voir l'étude «Habitat selection and home-range dynamics of the Gaspé caribou: a hierarchical analysis»

Arnaud Mosnier, Jean-Pierre Ouellet, Luc Sirois, and Nelson Fournier

Cette étude est en pièce jointe, elle précise que la protection du caribou nécessite une superficie beaucoup plus grande que celle proposée par le projet de la CRÉBSL.

Protection de la grive de Bicknell :

Suite à des inventaires menés en période estivale ces dernières années, ceux-ci nous démontrent une très forte concentration (voir les occurrences qui ont été documentées) sur les sommets situés entre le Mont de l'ouest et le mont Nicol-Albert. Voir document en pièce jointe du MRNF et les données du Centre de données du patrimoine naturel du Québec (CDPNQ).

Protection de l'aire de nidification de l'aigle royal:

Il y a présence de quatre sites de nidification de l'aigle royal sur le territoire, encore une fois la plus grande concentration au sud du Saint-Laurent. Cette espèce nécessite de grands territoires boisés et situés en altitude. Voir les données du Centre de données du patrimoine naturel du Québec (CDPNQ).

Protection de l'aire de nidification du pygargue à tête blanche:

Il y a présence d'un site de nidification du pygargue à tête blanche sur le territoire, dans la vallée située entre le lac Matane et le lac de la Tête.

Protection de la mulette perlière de l'Est:

Ces moules se retrouvent dans la partie de l'aire de répartition la plus nordique de cette espèce. Elle est présente en amont de la rivière Matane près du lac de la Tête.

Protection de la truite grise du Lac Matane :

Le seul lac dans la réserve faunique de Matane où on retrouve cette espèce.

Protection d'un ravage de cerfs de Virginie

Présence d'un ravage de cerfs de Virginie dans la vallée de la rivière Matane près du lac de la Tête

Protection de deux aulnaies magnifiques :

Deux milieux humides extraordinaires riches en biodiversité et agissants comme milieux filtrants pour cette rivière. L'une situé en amont du lac de la Tête et l'autre juste en aval du lac Matane, tous deux situés dans la vallée de la rivière Matane.

Protection du lac Mius:

Dans ce lac il y a présence de truites mouchetées ayant une période de frais en juillet et en septembre, phénomène unique au Québec et ayant fait l'objet de recherche par l'université du Québec à Rimouski (Biologie).

Protection de plantes rares (susceptible d'être menacées ou vulnérables) :

Ces plantes se retrouvent majoritairement sur certains sommets des Chic-Chocs (voir la liste officielle du MRN). Voici quelques espèces qui se retrouvent dans le secteur entre le Lac Matane et le mont Nicol-Albert.

«Armica lancéolata, Carex backii, Moehringia macrophylla, Poa fernandiana, Saxifraga nivalis var gaspesis, et Woodsia alpina».

4. **Globalement, considérez-vous que les impacts socioéconomiques de la protection éventuelle des territoires d'intérêt sont acceptables?**

Oui, car nous sommes à un tournant de la gestion du territoire public avec l'entrée en vigueur du nouveau régime forestier. Même si ce nouveau régime se veut plus protecteur de l'environnement en mettant de l'avant des principes d'aménagement écosystémique, de cohabitation des usages, de conservation de secteurs intactes et du partage des ressources, il ne faut pas perde de vue l'atteinte du 12% d'ici 2015.

a. **Que proposez-vous pour bonifier les bénéfices et mitiger davantage les impacts socioéconomiques de la création d'aires protégées?**

Les aires protégées situées au sud du Québec seront plus accessibles, et plus susceptibles d'être mises à contribution et visitées par la population québécoise. L'accès à cette portion de territoire permettra de diversifier les activités génératrices d'activités économiques.

Le fait que pour notre secteur le projet se retrouve dans un territoire structuré, il sera plus facile d'envisager de développer d'autres activités génératrices d'emplois et de revenus. Le fait qu'un territoire est reconnu comme aire protégée devient un critère attractif et recherché pour la grande majorité de la clientèle de plein air.

La Sépaq gère l'auberge de montagne dans les Chic-Chocs, un produit unique au Québec cependant dans ce projet il y a une seconde phase à venir, il serait opportun de prévoir un mécanisme tel que le précise la démarche, afin d'intégrer cette deuxième phase et ne pas compromettre sa réalisation.

D'autre part, il serait bien vu de prendre en considération le facteur d'acceptabilité sociale, là où la population demande d'augmenter les superficies d'aires protégées, ou la population endosse un projet préparer par le milieu.

b. **Parmi les territoires d'intérêt proposés, y en a-t-il un ou plusieurs qui suscitent plus particulièrement votre intérêt ou des préoccupations?**

Oui, celui de la rivière Cap-Chat, car c'est une partie de territoire que je connais très bien, où j'aime m'y retrouver et que j'affectionne tout particulièrement.

Je trouve que le projet de la CRÉBSL n'est pas suffisant pour assurer la protection du milieu, car à l'ouest de ce secteur, on retrouve une grande quantité de milieux forestiers sensibles et riches en écosystèmes particuliers.

L'axe (est-ouest des Chic-Chocs) est un incontournable pour les amateurs de plein air, on y retrouve des activités récréotouristiques (Ski hors route, ski de montagne, escalade de glace, canyonning, villégiature, randonnée pédestre, ornithologie, etc.).Beaucoup de revues spécialisées en plein air sont unanimes et affirment que : «la portion des Chic-Chocs située dans la réserve faunique de Matane est sans contredit exceptionnelle et se démarque par ses paysages, ses vues panoramiques et sa biodiversité qui se doivent d'être préservées.

Cet axe s'il est protégé adéquatement deviendrait un levier de diversifications économiques. La Sépaq opère déjà l'auberge de montagne à 600 mètres d'altitude dans le secteur est de la réserve faunique. La MRC de la Matanie et la Sépaq étudie la faisabilité concernant la réalisation d'un autre projet de développement conjoint dans ce secteur.

5. **Pour ce ou ces territoires, percevez-vous favorablement ou non favorablement la création d'une aire protégée?**

Oui, je perçois favorablement la création d'aires protégées.

a. **Quels sont vos espoirs ou vos appréhensions par rapport à la protection de ce ou ces territoires?**

Mes appréhensions par rapport à la protection de ces territoires sont que les industriels revendiqueront haut et fort des pertes de territoires, de possibilités forestières, des pertes d'emplois. Ils ont toujours agi en rois et maîtres et tiennent pour acquis que ces territoires leurs sont dus.

Je tiens à leur rappeler que ce territoire de tenure publique est un bien collectif. Oui il nous faut le partager, mais je crois que l'intérêt collectif doit prévaloir sur l'intérêt privé.

6. **Dans l'optique qu'une aire protégée est mise en place sur ce ou ces territoires, quelles seraient vos recommandations générales pour favoriser l'implantation et assurer le succès de cette aire protégée?**

Pour le projet qui se retrouve dans la réserve faunique de Matane, demander à la Sépaq de pourvoir à la gestion de ce territoire contenu qu'il se retrouve à l'intérieur des limites du territoire structuré qu'elle administre. Cependant une petite superficie se retrouve dans la région administrative de la Gaspésie.

Cependant je crois qu'un comité élargi où l'on retrouve des représentants de toutes les catégories d'intervenants et qui sont partie prenante au dossier aurait à faire des recommandations au conseil d'administration (CAL) de la réserve faunique de Matane.

Il ne faut surtout pas perdre de vue que la gouvernance territoriale est associée à des concepts clefs tels que la participation citoyenne, la forte mobilisation des acteurs territoriaux et leur responsabilisation ainsi que la territorialisation des enjeux du développement durable.

Il est très important de refuser la proposition des forestiers en ce qui concerne l'implantation progressive des aires protégées.

Il serait important qu'advenant l'agrandissement de certains projets proposés que les territoires proposés soient mis en réserve et soustraient de toutes opérations forestières.

Un mode de gestion ignoré lors de l'étude de sites potentiels

La gestion par bassin versant :

Dans ce mode de gestion, l'approche privilégiée est celle du développement durable et de la gestion intégrée, tout en assurant la protection à long terme et la mise en valeur des ressources en eau, ainsi que la pérennité des activités qui en dépendent.

La population est très sensible aux préoccupations qui traitent de protection de la qualité de l'eau, des impacts affectant la quantité d'eau et des usages de l'eau des différents bassins versants de notre région, dont celui de la rivière Matane.

Le projet de la CRÉBSL permet de protéger la presque totalité du couvert forestier situé en haute altitude, où se retrouve la source du bassin versant de la rivière Cap-Chat (rivière à saumon).

Le projet de la CRÉBSL permet de protéger le couvert forestier situé en haute altitude où se retrouve le sous-bassin versant (rivière Échouement) qui est un tributaire de la rivière Cascapédia (branche du lac qui est une rivière à saumon).

Ces deux rivières se retrouvent presque en totalité dans la région administrative de la Gaspésie.

Cependant, le projet de la CRÉBSL ne protège aucunement le couvert forestier situé en altitude où se retrouve la source du bassin versant de la rivière Matane qui est une rivière ayant un statut de rivière à saumons sur sa partie située en aval du lac Matane.

Lorsque l'on regarde le comportement de cette rivière lors des crues printanières ou lors de fortes précipitations, on observe qu'il y a augmentation rapide du débit de celle-ci, une période de quinze heures en moyennes maintenant au lieu de vingt-quatre heures dans le passé.

L'atteinte de débits de pointes exceptionnelles et de périodes d'étiages sévères depuis les vingt dernières années sont dues en grande partie aux coupes forestières exécutées à l'intérieur du bassin versant.

Une recherche menée par la compagnie Bow Water du Nouveau-Brunswick en vient à la conclusion que les parterres de coupe ont un impact sur la rétention de l'eau lors de fontes ou de précipitations à la suite d'opération forestières pendant une période de cinq ans environ. Le bassin de la rivière Matane a été tapissé de parterres de coupe pendant cette même période (vingt ans).

Maintien et amélioration de la connectivité

Protection des sommets

Les Chic-Chocs sont constitués de plusieurs sommets de plus de 800 mètres ou on y retrouve une alternance entre les sommets dénudés, les forêts rabougries (Krummholz), les prairies alpines, les vieilles forêts boréales et toutes les espèces fauniques et floristiques qui dépendent de ces milieux.

Pour ce qui est des vieilles forêts présentent en altitude composée de sapinières matures et de dénudés, lieux prédilections pour le caribou, elles représentent des milieux très sensibles (sol organique mince sur roche mère et très sujet à l'érosion et au lessivage suite à l'exploitation forestière. Aucune étude d'impact n'a encore été faite afin de connaître les risques que représente une telle pratique forestière.

Là où il faut être prudent, c'est de ne pas perdre de vue que certaines espèces ne cohabitent pas ou peu avec d'autres espèces et que lorsque l'on réalise des coupes forestières, celles-ci peuvent faciliter l'accès à ces territoires et porter un préjudice sérieux aux espèces déjà présentent.

Ce n'est pas non plus dans ce secteur que la forêt est la plus productive. À des altitudes de plus de 600 mètres, la rigueur du climat, de fortes précipitations, une saison sans gel d'au plus trois mois, la présence de fortes pentes, de zones improductives, il en résulte une faible croissance annuelle et des bois rabougris possédant des fibres très serrées. On peut y observer la présence de chandeliers dans la tête des arbres à une hauteur variant entre 4 à 6 mètres et occasionnés par le verglas et les forts vents et les charges de neige.

Ce sont des éléments qui doivent être pris en compte lors d'opération forestière et qui déprécie la valeur du produit. Cette contrainte pour les forestiers devient un potentiel dans le monde récréotouristique et représente une plus-value pour la mise en marché d'un produit exceptionnel.

Conclusion :

En tenant compte de la grande quantité et diversité d'occurrence présente sur ce territoire, il serait important de ne pas appliquer des rayons de protections pour chacune de ces occurrences, mais plutôt d'agrandir le projet de la rivière Cap-Chat (Chic-Chocs) en le prolongeant vers l'ouest. C'est-à-dire en tenant compte du projet présenté par le comité pour l'établissement d'une aire protégée dans la réserve faunique de Matane et qui représente six ans de cueillettes de données par un comité de bénévoles.

Cela permettrait d'augmenter la représentativité, l'amélioration de la connectivité, la protection des écosystèmes les plus sensibles et un milieu capable d'aider à la conservation de la biodiversité dans un contexte de changements climatiques.

Il ne faut pas non plus passer sous silence l'acceptabilité sociale de la région ainsi que le consensus régional pour un projet bonifié, à titre d'exemple, 10000 signataires d'une pétition, 50 appuis de scientifiques, d'organismes et de municipalités.

Ce choix veut aussi dire que nous avons tous à titre de citoyens, de travailleurs et de gouvernement une responsabilité collective pour les générations futures. Quel héritage désirons-nous leur léguer?

Afin de répondre à l'objectif de la Politique québécoise qui est l'atteinte de 12 % de superficie d'aire protégée pour 2015 et de valoriser ce choix de société pour notre région, je vous demande d'acquiescer au projet du comité pour l'établissement d'une aire protégée dans les Chic-Chocs.

Soyez Chic et surtout sans Chocs pour l'environnement et les générations futures, car, le développement durable c'est l'environnement, le social et l'économique. Notre responsabilité commune est de parvenir à ce développement durable.

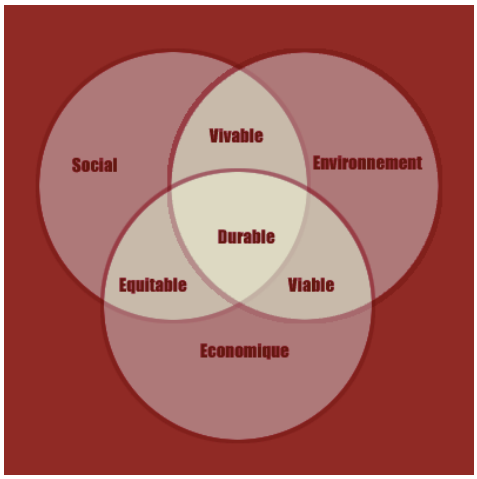

En pièces jointes vous trouverez les deux études auxquelles je réfère dans ce document.

En annexe, je présente un court extrait que je considère important de connaître avant une prise de décision.

Que dire de plus?

Annexe

Tiré de l'étude sur le caribou (voir document complet en pièce jointe)

Can. J. Zool. **81**: 1174.1184 (2003)

Habitat selection and home-range dynamics of the Gaspé caribou: a hierarchical analysis

Arnaud Mosnier, Jean-Pierre Ouellet, Luc Sirois, and Nelson Fournier

Résumé : Nous avons utilisé plusieurs échelles spatiales et temporelles afin de déterminer l'utilisation de l'espace et de l'habitat par le caribou (*Rangifer tarandus caribou*) de la Gaspésie. Trente-cinq caribous équipés de radioémetteurs ont été suivis de novembre 1998 à avril 2001. L'utilisation de l'habitat a été étudiée en superposant les localisations télémétriques aux cartes écoforestières pour lesquelles cinq catégories d'habitats ont été définies (feuillus, immature, pessière mature, sapinière mature et dénudé). À plus fine échelle, nous avons suivi des pistes de caribous en milieu forestier lors des hivers 2000 et 2001 afin de décrire les caractéristiques physiques et biologiques présentes sur le trajet d'alimentation, dans le peuplement utilisé. Nos résultats indiquent que l'aire de répartition des caribous s'étend en dehors des limites du parc de conservation de la Gaspésie. Le patron d'utilisation de l'espace montre l'existence de trois groupes formant une métapopulation. Ces groupes constituent des entités spatialement distinctes qui utilisent différemment l'espace et l'habitat dont ils disposent. À l'échelle du domaine vital, les caribous ont préféré en toutes saisons les secteurs de dénudés situés dans les zones alpines et subalpines. La sapinière mature constitue pour sa part, le milieu forestier le plus utilisé. À plus fine échelle, le long de leurs trajets d'alimentation hivernaux, les caribous sélectionnent les sapinières caractérisées par une neige plus dense et des arbres de plus gros diamètre, porteurs d'une plus grande quantité de lichen. Nos résultats démontrent l'importance de protéger les zones hors parc susceptibles de devenir ou de redevenir utilisées et de les aménager de façon à favoriser leur colonisation par le caribou. Enfin, la gestion devrait être adaptée à chacun des trois groupes formant cette métapopulation.

Tiré de la discussion:

Management implications

The area protected for the Gaspé caribou is composed mostly of the 802 km^2 of Gaspé Provincial Park. An area of 290 km^2 outside the park where forest exploitation is limited also has been recently designated. However, the area encompassed by our radiotelemetry locations was 1345 km^2. Gurd et al. (2001) recommended that reserves for large mammals in North America should have a minimum area of 2700 km^2. It is thus essential to manage areas outside the park to assure persistence of the caribou population. In addition, as shown by the recent recolonization of the Mount Logan sector, it is imperative not only to protect areas actually used by caribou but also to protect areas that have been used in the recent past or that are likely to become used. These potential areas include all sites above 700 m in elevation that are barren habitats and mature fir stands. In addition, corridors of large diameter trees with a high amount of lichen should be maintained between potential areas to permit settlement of new sites (Hobbs 1992; Perault and Lomoling 2000) and to avoid total isolation of areas already occupied. Construction of access roads and landscape fragmentation should be limited around corridors in order to limit predator access (Kinley et al. 2001) and human disturbance (Dyer et al. 2001; Nelleman et al. 2001)

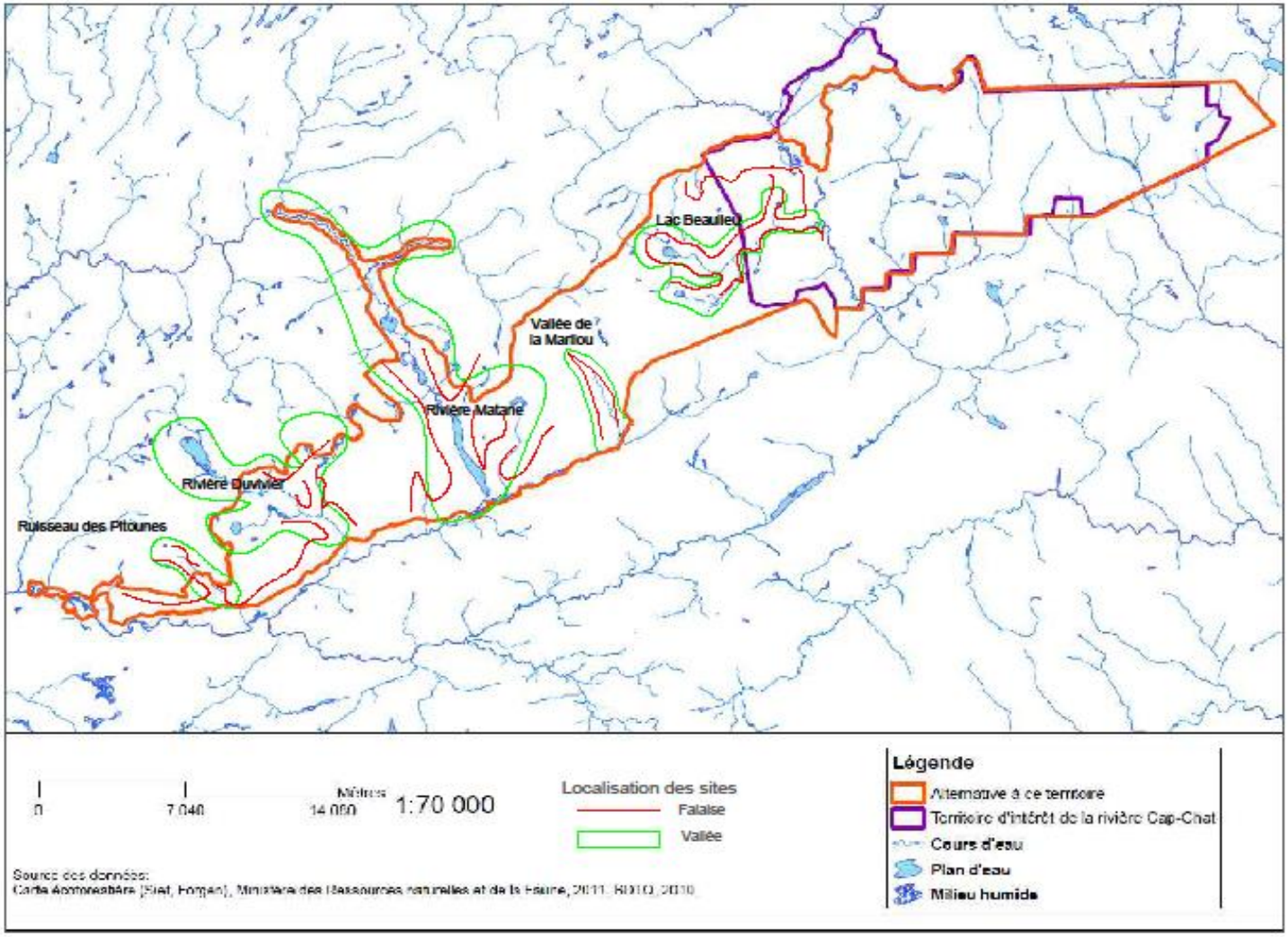
Lac Beaulieu
Vallée de la Martou
Rivière Matane
Rivière Duvivier
Ruisseau des Pitounes
0
7 040
14 080
Mètres
1:70 000
Localisation des sites
Falaise
Vallée
Légende
Alternative à ce territoire
Territoire d'intérêt de la rivière Cap-Chat
Cours d'eau
Plan d'eau
Milieu humide

#